



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

SEANCE du 10 DECEMBRE 2025

Nombre de délégués en exercice : 53
Présents : 42
Excusés : 11

Date convocation : 1^{er} décembre 2025
Date affichage : 17 décembre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le dix décembre à vingt heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collectes et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de LOCODOLE à DOLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaient présents :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BONIN JL, JEANNEROD G, CALINON S, CUINET JP, CROISERAT JL, DAMY O, DEWALLY D, PANNAUX J, FERNOUX-COUTENET G, FICHERE JP, MIRAT I, BREMOND G, GUIBELIN H, HOFFMANN M, GUIBELIN MR, LAGNIEN J, MATHIOT A, MEUGIN O, MIRAT M, PECHINOT J, PERNOUX A, REBILLARD JM, ROBERT JC, VADANT M.

Communauté de Communes Jura Nord : BENESSIONO M, BOURCET A, HENGY S, DAUNE M, GOUNAND A, LAVRY G, PERTUS E, THABARD JC.

Communauté de Communes du Val d'Amour : DEGAY P, DEJEUX A, KOEHREN N, HENRIOD G (LOGEROT B), PICHON JC, SERMIER P, THERY J.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : BONGAIN G, LOLLIOT JP, LAGALICE C.

Etaient excusés :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : CHAUCHEFOIN G, GUERRIN B.

Communauté de Communes Jura Nord : BACOT H.

Communauté de Communes du Val d'Amour : COUTROT G, DUGOIS C.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : CORDIER E, FLUCHON E, GARNIER JN, JOBELIN A, LEFEVRE N, SCHMIEDER M.

Secrétaire de séance : DAMY Olivier

Délibération n° 10122025-6cs

OBJET : Cession de terrain site de Brevans – SICTOM / CAGD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du Bureau Syndical du 12 novembre 2025,

Messieurs Jean-Pascal FICHERE et Olivier MEUGIN quittent la salle et ne participent pas au vote.

Monsieur BOURCET, Le vice-président, **EXPOSE :**

Le SICTOM de la zone de Dole sur le site de Brevans dispose d'une surface totale de 16.9 hectares, dont une partie est totalement inoccupée.

Depuis plusieurs mois, des échanges se tiennent avec la société ENGIE BIOZ au titre du projet de création d'une unité de déconditionnement/hygiénisation sur une partie des parcelles cadastrées section ZD 120p et 121 - propriété SICTOM – situées sur la commune d'Authume.

Cette implantation nécessite l'aménagement de la zone et la création d'une voirie d'accès.

Etant considéré que les compétences en matière d'aménagement du territoire et de développement économique relèvent de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il est proposé la cession des parcelles précités à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au prix de 8 € / m², conformément à l'avis du service des Domaines,

Le Bureau Syndical A PRIS CONNAISSANCE du projet de cession de terrain sur le site de Brevans au profit de la CAGD et EMIS un avis favorable.

Les membres du Conseil Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition par le Grand Dole des parcelles situées à Authume et cadastrées section ZD 120p et 121 pour une superficie totale d'environ 25 500 m² à parfaire par voie de géomètre,
- PRECISE que cette acquisition est consentie au prix de 8 euros / m²,
- AUTORISE Monsieur Bourcet à signer l'acte (administratif ou notarié) à intervenir ainsi que tous documents y afférents,



Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le

Berger
Levraud

ID : 039-253900633-20251210-10122025_6CS-DE



Berger Levraud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 4 décembre 2025
Tavaux - 18H30

Président : Monsieur Christophe MONNERET
 Secrétaire de séance : Monsieur Hervé GUIBELIN

Nombre de conseillers en exercice : 84
 Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 62
 Nombre de procurations : 11
 Nombre de votants : 73
 Date de la convocation : 27 novembre 2025
 Date de publication : 11 décembre 2025

Conseillers présents

MICHAUD Dominique	STOLZ Julien	JABOVISTE Philippe
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	MIRAT Maryline
DAUBIGNEY Jean-Michel	LACROIX Olivier	REBILLARD Jean-Michel
JEANNET Nathalie	GINDRE Denis	BREMOND Gabriel
MEUGIN Olivier	VERNE Pierre	CHAPIN Jean-Paul
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	JEANNEROD Georges
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	DIEBOLT Alain
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAUTARD Christophe	PANNAUX Joël
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	PAUVRET Emeric	GUIBELIN Hervé
MONNERET Christophe	ANTOINE Patricia	MILLIER Cyril
ROY Jean-Yves	BERTHAUD Mathieu	DAVID Françoise
CALINON Séverine	CHAMPANHET Stéphane	LABOUROT Céline
CROISERAT Jean-Luc	CUINET Jean-Pierre	SANCEY Pascal
GAGNOUX Jean-Baptiste	DELAINÉ Isabelle	CALLEGHER Aline
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	DEJEAN Sylvie
HOFFMANN Maurice	DRAY Frédérique	RIGAUD Fabien
LEPETZ Joëlle	DRUET Timothée	LEGRAND Jean-Luc
MANGIN Isabelle	GIROD Isabelle	LAGNIEN Jacques
PECHINOT Jacques	GOMET Nicolas	
RYAT Thomas	HERRMANN Nadine	

Conseillers suppléés

THEVENIN Hélène suppléée par BARRET-PAQUES Béatrice	CHEVAUX Bruno suppléé par CLAIROTTE Christian
BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David

Conseillers absents ayant donné procuration

DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à BERTHAUD Mathieu
GERMOND Daniel donne procuration à MANGIN Isabelle
GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à GOMET Nicolas
MARCHAND Sylvette donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire
MBITEL Mohamed donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à ANTOINE Patricia
ROCHE Paul donne procuration à DRAY Frédérique
RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc
JACQUOT Patrick donne procuration à HOFFMANN Maurice
PERNOUX Annie donne procuration à ROY Jean-Yves

Conseillers absents non suppléés et non représentés

FICHÈRE Jean-Pascal	EMONIN Laurent	MATHEZ Christian
GUERRIN Bernard	HENRY Micheline	SAGET Emmanuel
TRONCIN Dominique	VIVERGE Patrick	GINET Gérard
MATHIOT Agnès	GRUET Olivier	

Objet : Acquisition de terrains au SICTOM de la Zone de Dole

Rapporteur : Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-9 et L.5216-5, relatifs aux compétences des Communautés d'Agglomération en matière d'aménagement, de développement économique et de gestion de zones d'activités,

Considérant que, dans le cadre des actions de développement économique et d'aménagement du territoire, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole porte le projet d'aménagement de la zone d'activités du SICTOM située sur la commune d'Authume.

Considérant que les terrains situés à Authume, cadastrés section ZD 120p et 121, pour une superficie totale d'environ 25 500 m², sont nécessaires à cette opération et appartiennent actuellement au SICTOM de la Zone de Dole,

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole échange depuis plusieurs mois avec la société ENGIE BIOZ au sujet d'un projet de création d'une unité de déconditionnement/hygiénisation sur la ZAE du SICTOM,

Considérant les échanges intervenus entre le SICTOM et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

Il a été convenu que cette dernière procéderait à l'acquisition des parcelles susvisées au prix de 8 euros /m², conformément à l'avis du service des Domaines.

Monsieur Jean-Pascal FICHERE ayant quitté la salle.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'acquisition au SICTOM de la Zone de Dole des parcelles situées à Authume cadastrées section ZD 120p et 121 pour une superficie totale d'environ 25 500 m² à parfaire par voie de géomètre,
 - **DE PRÉCISER** que cette acquisition est consentie au prix de 8 euros/m²,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte (administratif ou notarié) à intervenir ainsi que tous les documents y afférents.

SCRUTIN **POUR : 73** **ABSTENTION(S) : 0**
CONTRE : 0 **NE SE PRONonce PAS : 0**
DONT 11 PROCURATION(S)

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
 - Trésorerie Municipale du Grand Dole
 - Pôle Finances/Commande Publique
 - Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme et Habitat
 - SICTOM de la Zone de Dole – 2 Allée du Bois, 39100 Brevans
 - LEGATIS Notaires – Avenue de Northwich, 39100 Dole

Fait à Tavaux, le 4 décembre 2025.

*Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Jean-Pascal FICHERE.



Signé électroniquement
Le 10 décembre 2025
PRESIDENT DE LA CA DU GRAND DOLE
Jean-Pascal FICHERE

22

Seul ce document numérisé a valeur judiciaire

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20251204-DCC2025161-DE
Date de télétransmission : 10/12/2025
Date de réception préfecture : 10/12/2025



GRAND DOLE
Communauté d'agglomération

**ACQUISITION DE TERRAINS AU SICTOM DE
LA ZONE DE DOLE SUR LA COMMUNE
D'AUTHUME**



Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le

ID : 039-253900633-20251210-10122025_6CS-DE

Berger
Levrault